

MUNICIPALITÉ

RÉPONSE ÉCRITE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala, intitulée « Pourquoi n'y a-t-il pas d'inscription des noms des défunt.e.s sur un muret comme au cimetière de Lausanne ?
La Municipalité envisage-t-elle la pose d'un tel muret ? »

Renens, le 27 février 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 février 2023, M. Michele Scala, Conseiller communal, a interpellé la Municipalité sur « l'absence d'inscription du nom des défunt.e.s sur un muret au Jardin du Souvenir du cimetière de Renens, comme cela est le cas au cimetière de Lausanne » et a demandé si elle envisage d'en ériger un.

La Municipalité peut y répondre de la manière suivante:

Le Jardin du Souvenir du cimetière de Renens a été mis en place en 1982 avec la création d'une première fosse destinée à contenir les cendres des défunt.e.s. D'une capacité de 7'000 litres, celle-ci a pu recevoir jusqu'en 2017 près de 2'300 inhumations de cendres. Afin de satisfaire les demandes croissantes de la population en matière d'incinération, un deuxième réceptacle de 3'500 litres pouvant accueillir jusqu'à 1'750 inhumations de cendres a été installé cette même année. Avec une moyenne annuelle de 35 inhumations, son potentiel de remplissage sera atteint dans quelques décennies.

En guise d'ornement funèbre, une stèle en marbre rouge surplombant la fosse rend hommage aux défunt.e.s uni.e.s dans le repos éternel. Contrairement aux autres possibilités d'inhumations offertes, cet édifice respecte pleinement les dernières volontés émises par les personnes défunt.es et représente souvent pour les familles la solution économique la plus adaptée. Renseignements pris auprès d'un certain nombre de communes de la même importance que Renens, cette manière de faire se retrouve dans la majorité des cas. C'est pourquoi, la Municipalité n'envisage pas d'inscrire les noms des défunt.e.s sur une plaque commémorative ou sur un muret.

Suite à la visite du cimetière de Montoie à Lausanne, le service Gestion urbaine-Développement durable (GuDD) a d'ailleurs constaté que le Jardin du Souvenir était géré, lui aussi, comme celui de Renens.

Enfin, pour les visiteurs désireux de connaître l'identité d'un.e défunt.e, un répertoire tenu à jour par le service GuDD peut être consulté auprès du posé au cimetière.

La Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala, intitulée « Pourquoi n'y a-t-il pas d'inscription des noms des défunt.e.s sur un muret comme au cimetière de Lausanne ? La Municipalité envisage-t-elle la pose d'un tel muret ? »

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

